



Avis du MNLE 93 sur le projet « CHIMIREC »  
Le 12 octobre 2020

## Notre avis négatif porte sur l'opportunité du projet et sur la qualité de l'évaluation environnementale

### Le projet d'usine Chimirec en chiffres :

L'usine Chimirec est spécialisée le traitement des déchets dangereux. Elle emploierait sur le site d'Aulnay 100 personnes dédiées à son activité industrielle classée pour la protection de l'environnement (42 chauffeurs, 33 opérateurs manutentionnaires et 25 administratifs) et 80 personnes relevant du siège social. L'entreprise fonctionnerait 6 jours par semaine de 6h00 à 22h00 (activités limitées le samedi).

Ses activités portent sur la collecte, le tri, le transit, le regroupement et traitement de déchets d'activités économiques.

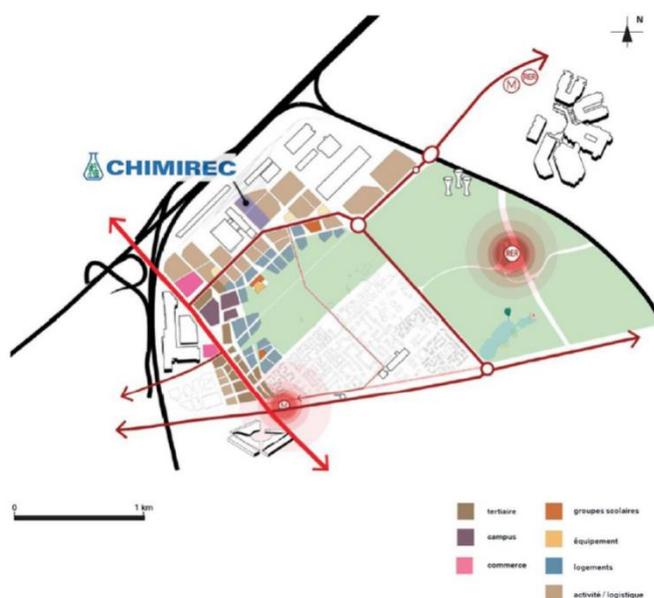
Les déchets conditionnés (acides, bases, emballages souillés, batteries, déchets inflammables, etc.) et déchets vrac (huiles usagées, solvants pétroliers, eaux souillées, filtres à huile usagés, déchets pâteux, etc.). Une capacité de stockage de 2 217 tonnes et un traitement de 150 tonnes/jour.

Les déchets proviennent de petites et moyennes entreprises ou industries, d'artisans et de déchetteries implantés sur les départements de la zone de chalandise de l'établissement CHIMIREC d'Aulnay-sous-Bois (départements d'Île-de-France, Aube, Eure-et-Loir et Loiret).

Activité de traitement : Massification de certains déchets solides par déchiquetage. Les déchets concernés par ces opérations seront les déchets pâteux, les emballages et matériaux souillés

### Sur l'opportunité du projet :

On apprend à la lecture du dossier que ce déménagement est conditionné par la densification immobilière voulue par la métropole du Grand Paris à l'occasion des JOP 2024 obligeant le déménagement de Dugny de l'entreprise Chimirec. Alors que les recours sont en cours, contestant le projet sur l'entrée de la ville de Dugny et de l'Aire des vents, le dossier de consultation prend pour acquis les choix d'urbanisation sous le prétexte de l'accueil du Village des médias.



Le dossier prend également pour acquis l'existence du projet porté par la Ville d'Aulnay et très contesté : la construction d'un parc d'activité de 454 000 m<sup>2</sup>, 99 000 m<sup>2</sup> de logements (environ 1 700) à 170 m du site industriel, des équipements et des espaces publics dont une école située à 270 m. Une lettre de Bruno Beschizza datée du 8 juillet 2020 en réponse à la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale), fait état des

consultations publiques sur le degré d'acceptation du projet Val Francilia et la volonté de l'adapter pour prendre en compte l'implantation de Chimirec.

En clair, il ne reste plus qu'à suivre l'évolution du projet Val Francilia, pour le reste nous pouvons conclure que cette consultation est formelle et préfigure de ce qui sera encore plus simple avec l'application de la loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique).

### **Sur le risque environnemental**

L'exigence de déménagement de l'usine Chimirec de Dugny est directement liée à « la non-compatibilité [de ses activités] avec la proximité de logements » selon l'Autorité Environnementale. L'étude d'impact, suite à la demande de la MRAE, précise que d'autres sites ont été investigués dès la fin 2017 pour le déménagement des activités de Chimirec Dugny : le Port de Gennevilliers, Tremblay-en-France et Aulnay-sous-Bois. Cependant il ne nous est pas donné d'indication précise du choix (si ce n'est un site industriel disponible ce qui est également le cas des deux autres) ainsi que la date de celui-ci. Et surtout quelles sont les raisons qui permettraient une implantation de CHIMIREC à 170 m des logements et services publics projetée et présentée en mars 2019, situation qui a conduit à l'obligation de déménagement.

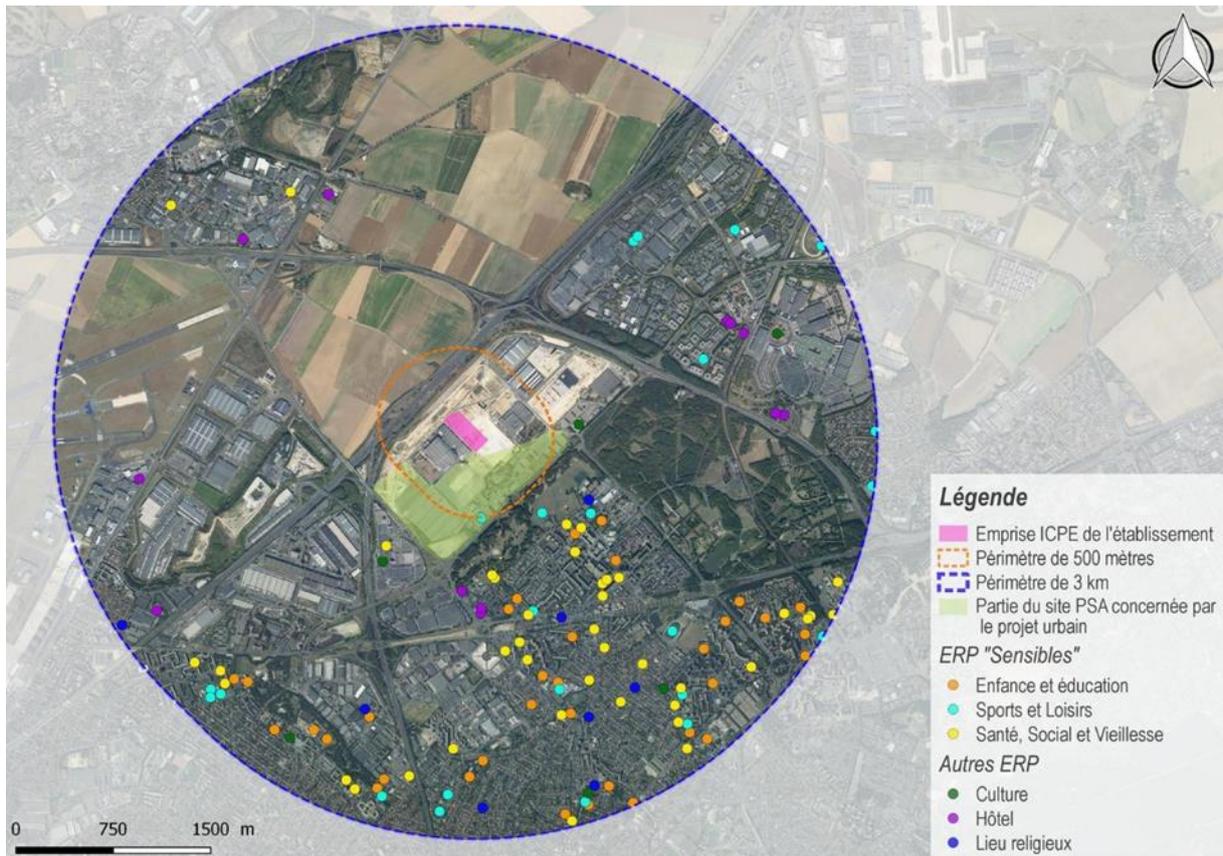
**Les consommations d'eau et d'énergies sont importantes**, environ 500 000 kWh/an d'énergie électrique, 340 000 litres de gasoil (flotte de poids lourds) et 4617000 l/an d'eau potable, mais assez conforme à ce type de projet. En revanche il ne nous est pas donné de données comparées avec le site actuellement en fonctionnement sur Dugny.

**Le projet assume l'absence de management de l'efficacité énergétique et se satisfait de déclaration d'intentions** et « d'un engagement à l'amélioration environnementale continue ». Nous sommes invités à faire confiance.

**Concernant les pollutions, des arguments pas rassurants** : sic Chimirec, «des fumées toxiques -non létales- pourraient être générées par l'incendie de certains déchets et entraîner des effets en dehors de l'établissement, mais à des hauteurs telles qu'aucune personne ne serait exposée». Les récents évènements sur le site SEVESO de Rouen, certes d'un autre degré de dangerosité, mais ayant eu toutes les autorisations d'exploitation nous autorisent à douter.

**Bien que la desserte routière soit importante, elle est saturée en heure de pointe.** Les stations de RER B sont à deux kilomètres et la future station Grand Paris Express est à 1,5 km. Pas d'itinéraires aménagés pour les cyclistes et le cheminement piéton est risqué. C'est donc l'usage de la voiture qui sera conforté en situation « finale » pour les salariés du site. Le site sera très fréquenté par des poids lourds, la RD40 deviendrait un axe majeur avec les conséquences aux accès de la A104 et de l'A1 et de l'A3.

**Enfin, les incidences acoustiques ne seront pas négligeables en période nocturne**, ce jusqu'à la RD40 donc dans la zone de projet d'aménagement urbain porté par le Maire d'Aulnay-sous-Bois.



### En forme de conclusion de cet avis négatif :

- En premier lieu, nous demandons qu'aucune décision ne soit prise sur le déplacement de Chimirec sur Aulnay-sous-Bois avant l'issue des recours et des arbitrages concernant le projet urbain autour et sur l'Aire des Vents en lien avec l'exigence du COJO Paris 2024 de construire en dur le village des médias - contrairement à la demande du CIO. Si la nécessité du déplacement était confirmée, les mêmes causes conduisant aux mêmes effets, l'implantation de Chimirec ne pourrait se faire en proximité (au moins hors zone 1 & 2 du Plan de Prévention des Risques Technologiques) de lieux d'habitations et d'ERP (Etablissement Reçevant du Public) sensibles - scolaires, hôpitaux, EHPAD, etc. Exigence renforcée par l'existence de l'un des 6 sites Seveso niveau bas de Seine Saint Denis : Carrefour Supply Chain.
- En second lieu, le traitement des déchets devant être réalisé au plus près de leur lieu de production, nous demandons la mise en place d'une commission d'analyse et de suivi du projet animée par Bruno Beschizza, maire d'Aulnay-sous-Bois et président de Paris terres d'Envol, avec les associations environnementales et des habitants du Territoire.

Pantin le 12 octobre 2020